

Article

« Ajustement structurel et effondrement des modèles idéologiques : Crise et renouveau de l'État africain »

Abdoulaye Niandou Souley

Études internationales, vol. 22, n° 2, 1991, p. 253-265.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/702837ar>

DOI: 10.7202/702837ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Ajustement structurel et effondrement des modèles idéologiques : Crise et renouveau de l'État africain

Abdoulaye NIANDOU SOULEY*

ABSTRACT — Structural Adjustment and the Collapse of Ideological Models : Crisis and Renewal of the African State

The crisis of the State preceded structural adjustment, the latter only exposing a pre-existing economic and financial crisis. As a result of this financial crisis, the State's ambitions have fallen into discredit. Its leaders are less able to redistribute wealth and, as one problem leads to another, their political survival is threatened. The «revolt of the belly» has been carried over to the political playing-field thanks to favourable international circumstances which have forced states to accept multiparty government. From this viewpoint, the collapse of ideological models and the structural policies of adjustment are as much factors in the crisis of the African State as they are in its renewal.

En trente ans d'indépendance, l'Afrique subsaharienne n'aura jamais été aussi durement secouée que durant l'année 1990. Ces bouleversements étant intervenus en pleine période d'ajustement structurel, on a vite fait de lier ceux-ci à ceux-là. Si une relation est incontestable, il demeure que la crise de l'État est antérieure à l'ajustement structurel qui n'a fait que révéler une situation économique et financière préexistante.

Après l'échec de l'État africain dans son rôle de promoteur du développement économique et social, les politiques d'ajustement structurel – aux issues, il est vrai, incertaines – visent à l'empêcher de sombrer définitivement. La désétatisation répond à la pénurie des ressources étatiques qui caractérise la quasi-totalité des États du continent.

C'est précisément le constat d'échec du développement et les conséquences qu'il convient d'en tirer quant au rôle de l'État, qui provoquent une crise de confiance à l'égard de ce dernier. Le rétrécissement de la base économique d'un État prédateur, lui-même «prédaté» par ses agents, a restreint sa capacité de redistribution, d'où sa contestation par la société et une crise de confiance que les mutations de l'environnement international n'ont fait que renforcer.

Avec la disparition des systèmes de l'Est, le discrédit qui frappait déjà les dictatures de développement et le monolithisme politique en Afrique ne pouvait plus être occulté comme auparavant par les dirigeants africains.

* Doctorant, Institut d'Études Politiques, Centre d'Étude d'Afrique Noire de Bordeaux-Talence. *Revue Études internationales*, volume XXII, n° 2, juin 1991

Du fait des mutations de l'environnement international, l'État africain est devenu un État désorienté contraint, pour survivre, de suivre le mouvement général en acceptant ce qui a eu tendance à s'imposer comme une nouvelle donne : le multipartisme. Cela lui permet de satisfaire du même coup les exigences internes et les pressions externes en faveur de la démocratisation. De ce point de vue, effondrement des modèles idéologiques et ajustement structurel sont autant des facteurs de crise que de renouveau des États en Afrique.

I – L'échec du développement comme échec de l'État

En Afrique, l'échec du développement et l'échec de l'État sont intimement liés.¹ L'État promoteur du développement économique n'est pas parvenu à tenir son rôle d'accumulateur de capitaux susceptibles de le financer : du fait de la corruption et des dépenses de prestige, mais aussi au regard du surendettement consécutif au premier choc pétrolier, du retournement de conjoncture à la fin des années 1970, de la baisse des recettes d'exportation qui en a résulté et de la hausse des taux d'intérêt.

La crise financière des pays africains est d'abord la faillite de l'État ambitieux qui, embrassant tout, a voulu fonctionner comme un État-providence du pauvre. Devenu impécunieux à cause du coût de la régulation socio-politique, de l'extraversion et de l'exploitation privée de ses ressources, cet État a été déprécié et dégonflé (moins d'État).

A — La faillite de l'État ambitieux

Deux facteurs expliquent l'épuisement et l'échec de l'État gestionnaire et donc du développement : le coût de la régulation socio-politique, d'une part, l'extraversion et l'exploitation personnelle des ressources, d'autre part.

1 – *Le coût de la régulation socio-politique*

Pour des raisons politico-historiques (passage de l'État colonial à l'État national, nécessité de légitimer le pouvoir étatique) et économiques (absence d'une véritable bourgeoisie nationale pour promouvoir le développement économique), le rôle qui revient à l'État africain est extrêmement ambitieux. Il doit tout à la fois satisfaire l'intérêt collectif, promouvoir le développement, réduire les inégalités, corriger les déséquilibres régionaux, assurer l'éducation, l'emploi, la santé et la sécurité alimentaire. L'État africain doit fonctionner comme un État-providence et, en sus, apporter aux citoyens ce qui leur a été refusé par l'État colonial. Ce faisant, il devient un État dispendieux que la réalisation de son programme

1. J.-F. MÉDARD, «L'État patrimonialisé», *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, p. 25.

transforme en État dépensier. Pourvoyeur d'emplois, de logements et autres prestations sociales, l'État doit aussi être le moteur de la croissance et du développement, ce qui pose le problème de l'adéquation entre redistribution et accumulation alors que les ressources propres sont assez limitées. On n'en sera pas surpris, le calcul coûts/avantages n'est pas le propre de l'État bienfaiteur vers qui monte l'appel des déshérités, et qui doit y répondre.

La croissance des charges de l'État intervient à un rythme supérieur au taux de croissance de l'économie, entraînant des prélèvements toujours plus importants sur les revenus agricoles et un appel de plus en plus massif aux financements extérieurs. D'où, l'accent mis sur l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance où «la plus grande partie du secteur privé demeure dominée par la présence et les capitaux étrangers».² Cette prédominance d'intérêts étrangers dans le secteur industriel et commercial ne facilite pas l'accès des diplômés aux emplois des entreprises privées dont le rôle n'est pas de procéder à une redistribution par le recrutement de cadres autochtones. Il revient donc à la fonction publique et aux sociétés d'État d'ouvrir des débouchés aux diplômés des enseignements secondaire et supérieur. Selon les États, ce système a fonctionné dans des proportions variables, mais toujours au prix d'un suremploi.

Dans une optique purement économique, il est reproché à l'État africain de consacrer ses ressources à des investissements non productifs alors même qu'il se trouvait investi de la responsabilité de créer la richesse. Il n'y était pas parvenu lorsqu'il a été contraint de réduire son rôle de redistributeur. Sa légitimité, fondée en partie sur ce rôle, en a subi le contrecoup.

Si, il y a trente ans, l'indépendance était associée à l'idée d'un développement économique et social rapide, ce postulat s'est effondré.³ L'État n'a pas fait le développement et, dans cet échec, le coût de la régulation socio-politique est venu s'ajouter à celui de l'extraversion et de l'exploitation personnelle des ressources étatiques par les élites.

2 – *Le détournement des ressources publiques*

Conséquence du caractère faiblement institutionnalisé du pouvoir, il y a eu exploitation personnelle et privée des ressources étatiques, une exploitation qui doit elle-même être resituée dans un cadre plus large de contrôle politique et de relations entre dominants et dominés. Dans sa théorie de l'État patrimonialisé, Jean-François Médard note que «la confusion du public et du privé est le commun dénominateur à tout un ensemble de pratiques caractéristiques de l'État africain et de sa logique de fonctionnement, à savoir, la corruption..., le clientélisme, le patronage, le copinage, le népotisme, le tribalisme, le prébendalisme».⁴

2. Voir G. DURUFLÉ, *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, 1990, p. 8.

3. *Africa Demos* (Atlanta), vol. 1, n° 2, janvier 1991, p.1.

4. J.-F. MÉDARD, *art. cit.*, pp. 29-30.

La faible institutionnalisation de l'État rend difficile sa différenciation d'avec la société, et dès lors, «chacun se crée un système personnel de pouvoir qui parasite l'État». ⁵ Cet État fortement parasité ne produit souvent rien ou pas grand-chose, et sa survie repose davantage sur l'aide extérieure et les revenus agricoles. Et pourtant, il s'y manifeste des «big men», véritables entrepreneurs politiques, plutôt acteurs qu'agents de l'État. Entrés en politique après une accumulation économique primitive, ils doivent pour y rester accumuler davantage de ressources pour consolider leur pouvoir et garantir leur survie politique. Les ressources qu'ils doivent accumuler sont d'une double nature : à la fois politiques et économiques. L'une et l'autre se soutiennent mutuellement : le big man «peut s'enrichir grâce à la politique, mais il doit être riche pour faire de la politique». ⁶

En accumulant explique J.-F. Médard, le «big man» contrôle l'accès aux ressources matérielles dans le but de pouvoir redistribuer, et accumuler ainsi grâce au patronage, un capital symbolique de nature politique. Les entrepreneurs politiques mettent l'État à leur service et, par l'usage conjugué de la coercition et de la redistribution, ils créent les conditions nécessaires à leur survie politique. De ce fait, «il y a donc là une contradiction entre la logique de la survie politique du big man et la logique de l'institutionnalisation de l'État». ⁷ À ce contraste propre à la logique d'accumulation politique, s'ajoute la contradiction entre logiques d'accumulation politique et économique. En effet, tandis que le développement économique suppose ordre et stabilité politique, ainsi que ressources (capital), la survie politique des dirigeants repose sur la redistribution, et donc le pillage des ressources étatiques.

Les ponctions opérées par les élites doivent être perçues de façon complexe : «l'exploitation personnelle effrénée des ressources de l'État ressortit simultanément à une tentative d'accumulation capitaliste et à sa contradiction par la pression des groupes sociaux subordonnés ; l'usage ostentatoire du surplus prélevé, qui l'emporte souvent sur son accumulation capitaliste, représente sans doute lui-même un coût inévitable de la domination politique, dont la logique est largement déterminée par les exigences des acteurs subordonnés». ⁸

De ce point de vue, l'extraversion des ressources a une fonction sécurisante. Elle permet de conserver les capitaux loin des aléas de la scène politique nationale, mais aussi de pouvoir s'en servir en cas de difficultés résultant notamment d'une disgrâce. En outre, le placement à l'étranger ôte à d'autres acteurs la possibilité d'accéder aux ressources concernées.

5. *Ibid.*, p. 31.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. J.-F. BAYART, «Le politique par le bas en Afrique noire», *Politique africaine*, n° 1, janvier 1980, p. 56.

Un accent particulier doit être mis sur l'accumulation dans l'hypothèse où, l'entrepreneur politique est «verrouillé» par le jeu des fractions ou par la centralisation du patronage qu'il s'agisse d'accéder à des positions de pouvoir ou de les conserver, le président utilise les décrets de nomination au gouvernement, dans la haute fonction publique ou encore à la direction des sociétés d'État ou d'économie mixte comme autant de ressources politiques. Il en résulte une situation de précarité politique et donc d'insécurité pour les élites qui rivalisent en fidélité au président : combines, magouilles, complots et alliances des uns contre les autres, sont érigés en stratégies de survie politique sous le regard amusé d'un «prince» au-dessus des nuées qui seul, sait que le spectacle qu'il observe est non seulement voulu par lui-même, mais aussi indispensable pour maintenir son contrôle politique et son autorité. Dans cette lutte pour l'acquisition de positions de pouvoir qui se structure autour du président-régulateur, ceux qui observent du bas distinguent les «faucons» (liberticides et autoritaires) et les «colombes» (moindre mal, représenté par des personnalités ayant une relative bonne image). Il n'y a véritablement d'entrepreneur politique que le chef de l'État lui-même. Son autonomie, sa stabilité et sa survie dépendent de sa capacité à manipuler les décrets de nominations et à exploiter les rivalités entre des élites (sous-entrepreneurs politiques) soucieuses qu'il s'agisse de «colombes» ou de «faucons», de militaires ou de civils, de ne pas perdre, d'acquérir ou de retrouver des positions de pouvoir. Dans un contexte de patronage centralisé, les réseaux n'en demeurent pas moins complexes. D'une part, l'élite cooptée par le président sert à son tour de patron à d'autres acteurs. Ceux qui ont avec elle des relations de parenté, d'amitié, ou d'autres solidarités primordiales, profitent de cette situation pour améliorer les leurs. Par le favoritisme, le copinage et le parrainage, le sous-entrepreneur politique devient entrepreneur à son niveau. Les acteurs qu'il favorise, patronne ou parraine, constituent son réseau. Il a tout intérêt à les favoriser sachant que les situations pouvant changer à tout moment, les acteurs qu'il coopte (un nouveau ministre remplace dès son arrivée, aussi bien le secrétaire général que les directeurs centraux de son département ministériel) pourraient bien se retrouver en situation de rendre service en cas de disgrâce. La stratégie du sous-entrepreneur obéit donc à une logique qui n'est pas celle d'une administration légale-rationnelle. L'institutionnalisation de l'État s'en trouve affectée.

D'autre part, au-delà de ses principaux collaborateurs, le président voit sa capacité de contrôle s'étendre sur les réseaux de copinage et de favoritisme. Ainsi, le prince ferme-t-il les yeux sur le non-respect de la garantie de déroulement de carrière des agents de l'État parce que cela lui est utile. Il observe et laisse faire le remplacement de tous les fonctionnaires d'autorité par le nouveau ministre coopté par lui. Les remplacements étant décidés en conseil des ministres, le président à travers les propositions de nominations qui lui sont faites, repère le réseau de chacun de ses ministres. Toutefois, pour réguler le jeu dans un sens qui lui est favorable, le président prend l'habitude de nommer des secrétaires généraux ou des

directeurs en dehors du conseil des ministres. L'acte peut paraître banal, mais sa signification n'en est pas moins profonde. Les responsables centraux ainsi désignés sont «les hommes du président», par opposition à ceux du ministre nommés en conseil des ministres et sur proposition de celui-ci. Juridiquement, l'acte de nomination (le décret) a la même valeur, mais politiquement ce n'est pas le cas. En effet, «l'homme du président» ne rentre pas dans le réseau du ministre qui voit ainsi sa marge de manœuvre réduite face à un subordonné imposé par le prince. Celui-ci augmente ainsi sa capacité de contrôle sur son ministre, flanqué d'un «subordonné-contrôleur». Cette ressource fut abondamment utilisée par l'ancien président du Niger, Seyni Kountché, jusqu'à sa mort.

L'inconvénient est qu'une telle régulation renforce considérablement les velléités prédatrices des élites. La précarité des situations acquises incite à une accumulation matérielle rapide. Les ponctions opérées sont ensuite recyclées dans l'immobilier, qui n'a jamais été connu pour être un secteur productif. En dernière analyse, ces prélèvements réduisent la capacité accumulatrice de l'État, alors même que leur utilisation ne s'inscrit pas dans une logique de développement économique.

L'État en Afrique n'a pas eu pour finalité de promouvoir le développement, voire de consolider son propre développement; l'État gestionnaire du développement n'a pas géré mais a été géré.⁹ Avec la crise économique, l'État ambitieux a été déprécié quant à ses ambitions et, par effet d'entraînement, la survie politique de ses dirigeants s'est trouvée menacée, ceux-ci ayant une moindre capacité de redistribution.

B — L'insubordination à l'État déprécié

La crise de l'État en Afrique, comme cela a déjà été dit, est d'abord une crise financière. La rigueur économique qui s'impose pour en sortir constitue une contrainte tant pour les acteurs dominants que pour les acteurs dominés. C'est en cela qu'il y a ambivalence de l'ajustement structurel : tentative de réponse à la crise financière de l'État, il va de pair avec une raréfaction des ressources qui rend difficile le contrôle politique de la société. Son insubordination à l'État et à ses dirigeants se situe initialement sur le terrain de la revendication matérielle, avant d'être portée sur celui des libertés politiques. En ce sens, les bouleversements survenus en Afrique, témoignent d'une évolution qualitative de la contestation.

1 — La raréfaction des ressources

Avec la chute des prix des matières premières enregistrée durant les années 1980, les recettes à l'exportation des États africains, ont considérablement diminué. Ce rétrécissement de leur base économique est

9. Voir Dominique DARBON, «L'État prédateur», *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 37-45.

d'autant plus contraignant qu'il rend difficile «la politique du ventre».¹⁰ Les premiers menacés sont les dirigeants des États qui fondent leur contrôle politique de la société sur la coercition et la redistribution. Face à la pénurie de ressources, ils ne peuvent accumuler démesurément sans mettre en faillite un État déjà en difficulté. Leur survie politique est menacée puisque leur capacité de redistribution est réduite.

La gamme des mesures d'austérité préconisées par les institutions financières internationales va de la réduction des dépenses publiques à la diminution de la masse salariale, en incluant l'arrêt du recrutement dans la fonction publique, le blocage des avancements pour une période donnée, la vente aux enchères des véhicules administratifs, la réduction des frais de mission des agents à l'intérieur du pays et à l'étranger, ou encore la restriction des charges administratives de fonctionnement et la fermeture des représentations diplomatiques et consulaires. Ces mesures d'ajustement structurel, contraignantes pour les dirigeants, le sont encore plus pour les sociétés qu'ils contrôlent. Par exemple, l'alourdissement de la fiscalité (création de taxes sur la consommation, accroissement des prix des timbres fiscaux,...) débouche sur une plus grande visibilité de la nature prédatrice de l'État.

L'État qui doit continuer à extraire des ressources de la société pour se nourrir, est, du fait de l'ajustement structurel, dégonflé et n'offre rien ou pas grand-chose à celle-ci, qui puisse justifier sa légitimité et son existence. D'où une crise de fidélité qui permet de mieux comprendre pourquoi, en Afrique, les forces d'insubordination¹¹ ont d'abord été les jeunes et les travailleurs durant l'année écoulée. En ce qui concerne les jeunes, qu'il suffise de rappeler que le capital scolaire est un moyen de promotion sociale. Or avec la crise financière, il se produit une dysfonction dans le système éducatif : on ne peut plus octroyer des bourses conformément aux ambitions de l'État gestionnaire. Du fait de l'ajustement structurel, les jeunes diplômés se voient privés de tout avenir dans des États où la fonction publique est pratiquement le seul recruteur. S'agissant des travailleurs, ils revendiquent le maintien des droits acquis et protestent contre la baisse de leur pouvoir d'achat.

Les jeunes (étudiants et chômeurs) et les travailleurs qui sont descendus dans la rue à Libreville, Niamey, Abidjan, Kinshasa depuis 1990, l'ont d'abord fait pour protester contre les retards dans les paiements des bourses et salaires, et contre les compressions de personnel ou les blocages des avancements dans la fonction publique.

10. J.-F. BAYART, *L'État en Afrique (la politique du ventre)*, Paris, Fayard, 1989.

11. A. MBEMBE, «Comment organiser le sauvetage des économies africaines», *Le Monde Diplomatique*, novembre 1990.

2 – *Évolution qualitative de la contestation*

La «révolte du ventre» a ensuite été portée sur le terrain politique, où elle évolue par étapes. Ce sont d'abord des personnalités politiques qui sont mises en cause. Les présidents Houphouët-Boigny, Bongo, Mobutu et les autres en ont ainsi pris pour leur compte.

Les contestataires revendiquent le droit de s'exprimer librement, et dénoncent les fortunes personnelles de même que l'omniprésence des mêmes hommes aux positions de pouvoir, dans le parti, au gouvernement et à l'Assemblée nationale. Au-delà de l'agitation, c'est en réalité l'impatience des cadets sociaux qu'il faut voir. Si l'on considère qu'en dehors des cas de mort naturelle ou de création de nouvelles positions de pouvoir,¹² il n'y a quasiment pas de circulation des élites, il s'est produit une situation de blocage que même la technique du parti unique ne parvient pas à résoudre. D'où, le différend entre l'élite au pouvoir (les anciens) et ceux qui y aspirent (les jeunes, les cadets). C'est alors que se produit un autre glissement, de la mise en cause de personnalités vers la revendication démocratique.

On constate une fédération des forces de l'insubordination autour de l'instauration d'un pluralisme et d'une compétition politiques. Un peu partout en Afrique, étudiants, travailleurs et jeunes chômeurs constituent, face aux régimes autoritaires en place, une coalition encouragée par l'expérience béninoise de rupture avec le parti unique, et par l'effondrement des systèmes de l'Est. Les modèles économiques qu'ils soient d'inspiration libérale ou socialiste, ont montré leurs limites en Afrique, avant même que les modèles de référence des pays de l'Est se soient écroulés.

II – L'impact des mutations de l'environnement international

Les États africains doivent aujourd'hui faire face à une scène internationale marquée par l'effondrement des modèles idéologiques. Naguère ils avaient opté pour le non-alignement de principe (jamais respecté en pratique) comme stratégie de positionnement international face aux blocs; aujourd'hui, le problème se pose autrement: la disparition des modèles de référence a facilité le constat de l'échec gestionnaire des États africains, contraints de ce fait – recherche de soutiens extérieurs oblige – à rallier les discours de l'heure sur la démocratisation et le multipartisme.

A — La crise des modèles de référence

Qu'il s'agisse des modèles d'inspiration socialiste ou libérale, la greffe sur les économies africaines s'est révélée un échec. La crise des régimes de l'Est n'a fait qu'accentuer la contestation des modèles autoritaires de développement et le modèle institutionnel dominant en Afrique.

12. Voir T. BAKARY, «Mutations au Nord-Interrogations au Sud», *Revue Études internationales*, vol. XXI, n° 3, septembre 1990.

1 – *Discrédit des dictatures de développement*

Les modèles économiques expérimentés en Afrique depuis les indépendances ont tous montré leurs limites. Aujourd'hui, la crise touche aussi bien les régimes relevant du modèle libéral d'économie de marché, comme le Cameroun, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Zaïre, ou le Kenya, que les régimes de type soviétique à économie d'inspiration socialiste, comme le Bénin, l'Éthiopie, l'Angola, le Mozambique, le Congo, le Burkina Faso, le Ghana. Bien que l'échec ait été beaucoup plus éclatant pour le second groupe, le libéralisme autoritaire à parti unique n'a pas plus produit le développement que le socialisme autoritaire. En 1988, Richard Sklar, relevait que le succès économique de pays comme la Corée du Sud, le Brésil, la Côte d'Ivoire et le Kenya, était lié à leur répudiation du socialisme.¹³ De nos jours, on s'aperçoit aisément que ce succès n'était pas conjoncturel, et les deux États africains cités sont sous ajustement structurel.

Quant au socialisme, son adoption disait-on, correspondrait à une revalorisation des traditions culturelles africaines. Le «socialisme africain» a ainsi eu pour grands porte-parole Léopold Sedar Senghor, pour l'Afrique francophone, et Julius Nyerere pour l'Afrique anglophone. Dans une autre optique, Kwame Nkrumah et Amilcar Cabral se sont faits les chantres du «socialisme révolutionnaire» en suggérant l'application du marxisme aux problèmes sociaux africains. Quelles qu'aient été les versions du socialisme retenues, les résultats ont été également décevants et les États concernés sont, comme les autres, sous ajustement structurel.

La persistance du discours marxiste-léniniste comme idéologie officielle, a parfois été la conséquence de l'assistance militaire soviétique dont bénéficient pour leur survie les régimes qui s'en réclament (Angola, Éthiopie). Plus fréquemment, la référence au socialisme renvoyait tout simplement à un discours de légitimation du système de parti unique. Ce fut le cas en Angola, au Bénin, au Congo, à Madagascar, au Mozambique, en Somalie et au Zimbabwe.¹⁴ Dans ces États, au-delà du discours, les stratégies économiques étaient plutôt pragmatiques.

Au regard de l'échec des autoritarismes de développement d'inspiration libérale et socialiste, comment l'Afrique peut-elle passer d'une «économie du ventre» (caractérisée par la prédation, le faible développement des forces productives, la généralité des prébendes et la dissipation des surplus dans des dépenses somptuaires et ostentatoires) à un régime d'accumulation tourné vers la productivité et l'investissement, et capable d'aider le continent à tirer profit du système mondial tel qu'il existe?¹⁵ On

13. R. SKLAR, «Beyond Socialism and Capitalism in Africa», *The Journal of African Modern Studies*, vol. 26, n° 1, 1988, p. 2.

14. *Ibid.*, p. 3.

15. A. MBEMBE, *art.cit.*

retrouve ici l'incontournable problème du capital, moteur du développement économique quelles que soient les orientations dont il s'inspire. En fin de compte, c'est aux élites africaines qu'il appartient de rompre, en l'absence d'une bourgeoisie nationale, avec les pratiques politiques qui empêchent l'État de jouer son rôle d'accumulateur.

Tout cela montre à quel point la situation de l'Afrique est aujourd'hui difficile, même si la crise économique et les bouleversements qui en ont résulté, ont quand même réussi à disqualifier l'autoritarisme politique.

2 – *Le monolithisme politique disqualifié*

En Afrique, le parti unique était un modèle d'organisation politique commun aux États dits socialistes, marxistes-léninistes, ou révolutionnaires, aussi bien qu'aux régimes s'inspirant du modèle libéral d'économie de marché. Théoriquement, le parti unique a été justifié par les impératifs du développement économique et social, les préoccupations d'unité et de construction nationale, la sauvegarde de l'indépendance nationale. L'autoritarisme monopartisan était ainsi associé à l'idée de progrès et à la nécessité d'éviter les conflits ethniques, religieux ou régionaux qu'engendrerait le pluralisme politique. Aujourd'hui, pour quiconque s'intéresse à la démocratisation en Afrique, le bilan des trente années d'indépendance suscite une sentence sans appel: «les autocrates africains ont habituellement justifié leur gouvernement d'une main de fer en évoquant leur capacité à faire échec aux conflits ethniques, régionaux et religieux. Bien évidemment, leurs tactiques répressives ont souvent conduit leurs opposants à prendre les armes comme ce fut tragiquement le cas au Liberia et dans la Corne de l'Afrique».¹⁶

En pratique, le parti unique n'a jamais fonctionné comme un parti de militants convaincus. Il n'est pas plus parvenu à garantir la participation populaire et l'intégration nationale qu'il n'a assuré le développement économique et social. Il s'est identifié à un homme (Bokassa, Bongo, Mobutu, Houphouët-Boigny, Eyadema,...), et est apparu comme un moyen au service d'opportunistes désireux de faire une carrière politique. Dès lors, peu importe les idéaux nobles qui fondent la légitimité du parti unique, seul compte l'accès aux ressources de l'État. Le système politique à parti unique a causé un grand tort à l'Afrique: répression politique, persécution d'opposants, fuite de cerveaux, enrichissements illicites... Bien qu'ayant depuis fort longtemps perdu toute crédibilité, il n'a dû sa survie dans nombre de cas, qu'à des interventions extérieures (financières ou militaires) qui ont permis de maintenir au pouvoir les tyrans africains.

Avec les bouleversements à l'Est, la légitimation par le parti unique et l'idéologie marxiste est devenue d'autant plus difficile en Afrique que ce discours et son modèle organisationnel étaient désavoués par les peuples des pays du socialisme réel. Sur le plan international, le chantage et le

16. *Africa Demos, op.cit.*, p. 1.

discours alternatif (changement d'alliance) ne peuvent plus servir de stratégie d'acteur, étant donné l'effondrement du marché idéologique mondial. Désorientés, les chefs d'État africains ont été contraints de rompre avec le mythe de «l'unanimité africain» qui les avait si longtemps servis, pour s'accrocher à un modèle organisationnel ayant tendance à s'universaliser : le multipartisme.

B — Le multipartisme comme refuge

La plupart des régimes africains ont aujourd'hui renoncé au parti unique et opté pour le pluralisme politique. Mais dans ses conditions même de survie en Afrique, le multipartisme apparaît davantage comme une stratégie de relégitimation et de survie politique de régimes autoritaires contestés. Encore que cette reconversion intervienne sur fond d'inquiétudes et d'interrogations.

1 — *Stratégies de relégitimation et de survie politique*

Après l'effondrement des systèmes de l'Est en 1989, l'Union soviétique a renoncé, à son tour, au début du mois de janvier 1990, au rôle dirigeant du parti unique en modifiant l'article 6 de sa constitution. En Afrique, un durcissement de la revendication démocratique est intervenu au cours de la même année. Sous peine d'être accusés d'appliquer des politiques différentes selon qu'il s'agisse des États (européens) de l'Est ou de ceux (africains) du Sud, les Occidentaux, anciennes métropoles coloniales pour certains d'entre eux, ont renoncé à tenir le discours de la «stabilité». La diplomatie des droits de l'Homme a été étendue à l'Afrique.

Dès le 5 janvier 1990, en présentant ses vœux à la presse, le ministre français de la coopération et du développement, Jacques Pelletier, déclare que l'Afrique «ne saurait rester à l'écart» du grand mouvement de liberté observable aussi bien en Europe dans les démocraties dites populaires, qu'en Asie et en Amérique latine. Et de poursuivre «il n'y a pas de démocratie sans développement, mais il n'y a pas non plus de vrai développement sans démocratie ... En restant à l'écart de la révolution démocratique, l'Afrique se condamnerait elle-même à rester à l'écart de la révolution économique, c'est-à-dire de l'établissement d'une croissance durable».¹⁷

Avec l'intensification de la revendication démocratique en Afrique, l'idée d'une liaison entre aide, crédits et ouverture politique se précise de plus en plus dans les anciennes métropoles comme dans les institutions financières internationales : «l'Afrique est le continent le plus en manque de réformes économiques et tout ce qui permet d'ouvrir le dialogue politique est bon pour les réformes économiques dans ces pays»,¹⁸ déclare Michel Camdessus, directeur du FMI, qui confirme que cette institution est plutôt favorable à l'ouverture politique.

17. *Marchés tropicaux et méditerranéens*, décembre 1990.

18. *Voix d'Afrique*, Mensuel d'informations générales, n° 10, juin 1990, p. 9.

La liaison entre démocratisation et octroi de l'aide sera clairement affirmée par François Mitterrand, dans son allocution au sommet franco-africain de la Baule en juin 1990 : «lorsque je dis démocratie, affirme-t-il, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure. Voilà le schéma dont nous disposons».¹⁹ Et d'ajouter qu'il appartient aux États africains souverains, de choisir leur voie et d'en déterminer les étapes et l'allure, avant de conclure que «la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté».²⁰

Parce que les conditions de survenance du multipartisme en Afrique résultent de la conjonction d'exigences internes et externes en faveur de la démocratisation, cette dernière apparaît aux dirigeants comme une stratégie de survie politique, et comme un moyen de relégitimer leurs régimes contestés. Ici et là (Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo, Burkina Faso, Gabon, Niger) on a opté pour le multipartisme sachant que cela répondait aux exigences des soutiens extérieurs et aux attentes des mouvements contestataires internes. Tout se passe comme si les dirigeants africains avaient tiré des bouleversements et des pressions internes et externes en faveur de la démocratisation, la leçon suivante : «instaurez le multipartisme et vous serez tranquilles». De ce fait, les perspectives de démocratisation semblent être faussées dès le départ parce que réduite au multipartisme. Si l'idée démocratique a tendance à s'imposer en Afrique, c'est afin de conforter par un système de parti dominant, les régimes contre lesquels elle était dirigée. D'où les interrogations et inquiétudes suscitées par les reconversions observables.

2 – Une reconversion porteuse d'incertitude

Les régimes qui acceptent le multipartisme, entendent-ils opérer une simple adaptation à la conjoncture de l'heure, ou se rallient-ils véritablement au modèle de compétition politique ? Il est légitime de s'interroger à savoir si les régimes autoritaires accepteront les implications essentielles de la démocratie que sont la responsabilité des gouvernants devant les gouvernés et l'alternance électorale. À première vue, on peut penser qu'il est difficile à des régimes autoritaires reposant depuis des décennies sur le système de parti unique, de promouvoir par des réformes, l'avènement d'une vie politique véritablement compétitive. Les expériences ivoirienne et gabonaise sont les témoignages éloquentes d'une démocratisation qui n'a servi qu'à relégitimer les régimes d'Houphouët-Boigny et Bongo. À l'inverse cependant, les alternances à Sao-Tomé et au Cap-Vert sont l'expression d'une rupture avec la logique de conservation du pouvoir qui, jusque-là, caractérisait la démocratisation en Afrique.

19. *Marchés tropicaux et méditerranéens*, juin 1990.

20. *Ibid.*

Une autre incertitude concerne la fin éventuelle de l'autoritarisme et de la violence avec le renoncement au parti unique. Si la limitation du mandat présidentiel constitue à cet égard une priorité, Achille Mbembe souligne à juste titre qu'elle «acquiert davantage de signification lorsqu'elle est inscrite dans une démarche visant à rompre méthodiquement avec le projet qui a ruiné jusqu'à présent les énergies africaines : la création, par la violence, d'un ordre politique autoritaire fondé sur l'improductivité économique».²¹ Les mouvements contestataires ont-ils la capacité de proposer des modèles de substitution? Parfois inorganisés, ils se sont révélés dans nombre de situations bien structurés (syndicats, associations d'étudiants) et, sans sombrer dans la démagogie et l'opportunisme, à même de mettre en avant des propositions concrètes. Cela est d'autant plus souhaitable et urgent que, comme en Europe de l'Est, les États africains après la rupture avec le monolithisme, devront rapidement faire face à leur situation économique désastreuse.

On rejoint ici une troisième interrogation qui porte sur l'ambiguïté de la revendication démocratique en Afrique. Celle-ci ayant été amorcée par une contestation matérielle, le mouvement de démocratisation peut-il constituer une alternative à même de satisfaire leurs revendications matérielles? La démocratie ne saurait, par une solution miracle, mettre fin à la pénurie des ressources étatiques sur le court terme. Cependant, elle pourrait être un facteur de soulagement si elle est pratiquée comme un nouveau contrat social reposant sur le principe d'équité dans la répartition des ressources.

L'avenir de la démocratie en Afrique n'est pas sans susciter des incertitudes car «une dictature se substitue aisément à une autre, une démocratie se remplace sans difficulté par une dictature, mais contraindre une dictature à céder la place à une démocratie n'est pas un exercice facile, et stabiliser une démocratie ne l'est pas moins».²² On est en droit de s'inquiéter du risque de voir la démocratisation actuelle en Afrique hypothéquée par le poids des réalités ethniques et régionales, lesquelles risqueraient de recouper les clivages et partis politiques. S'il semble difficile, du moins dans un premier temps, d'éviter totalement une telle dérive, il appartiendra aux élites africaines de dégager des règles viables du jeu démocratique, faute de quoi, les militaires pourront, comme par le passé, prétexter le désordre pour s'emparer du pouvoir. Il sera enfin essentiel pour les majorités de gouvernement de ne pas marginaliser l'opposition, qui devra à son tour reconnaître la majorité et inscrire son action dans le cadre des institutions et de la légalité. À cet égard, pour quiconque connaît l'exemple du Sénégal, converti au multipartisme de longue date, le moins que l'on puisse dire est que les Africains ont un véritable défi à relever.

21. A. MBEMBE, *art.cit.*

22. J.-F. MÉDARD, «De la démocratie en Afrique: quelques observations», *multigr.*, 1987, p. 8.